

- 64 230 -

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 5 avril 2018*

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MOMAS se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Monsieur Daniel ESTRADE, Maire.

**Étaient présents** : Mmes PEDURTHE, ARETTE, MANOTTE, BROUGÉ,  
MM. ESTRADE, MOULIS, PLAA, MASSOU, BARADAT

**Absents excusés** : Mmes MENARD, ROCHER, DUMAS, M. CAZERES

**Absente** : Mmes MALIBERT

**Secrétaire de séance** : Patricia MANOTTE

Convocation du 22.02.2018

**DCM 2018 / 03 / 01 – Compte Administratif 2017- Affectation du résultat**

Le Compte Administratif 2017 précédemment examiné par la commission des finances est porté à la connaissance du Conseil Municipal.

Lecture en est faite article par article.

Globalement, les résultats sont les suivants :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 365 101,24 €

Recettes : 624 392,00 €

Excédent : 259 290,76 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses : 127 022,28 € (+ restes à réaliser : 133 900 €)

Recettes : 80 196,52 € (+ restes à réaliser : 0 €)

Déficit : 46 825,76 € (+133 900 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif 2017 à l'unanimité en l'absence du Maire.
- **AFFECTE** les résultats comme suit au Budget 2018:
  - (001) Report en dépenses d'investissement : 46 825,76 €
  - (1068) Affectation en recettes d'investissement : 180 725,76 €
  - (002) Report en recettes de fonctionnement : 78 565,00 €

**DCM 2018 / 03 / 02 – Approbation du Compte de Gestion 2017**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur FABRE, Trésorier d'Arzacq.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2017, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### **DCM 2018 / 03 / 03 – Vote des 4 taxes locales**

Après examen des besoins de la Commune, le Conseil Municipal décide, cette année, d'augmenter de 1 % les taux appliqués depuis plus de dix ans :

	<b>BASES 2018</b>	<b>TAUX 2017</b>	<b>TAUX 2018</b>	<b>Produit</b>
<u>Taxe d'habitation :</u>	503 400	8,72 %	<b>9,72 %</b>	48 930 €
<u>Foncier bâti :</u>	341 600	5,56 %	<b>6,56 %</b>	22 409 €
<u>Foncier non bâti :</u>	42 800	30,95 %	<b>31,95 %</b>	13 675 €
<b>TOTAL :</b>				<b>85 014 €</b>

### **DCM 2018 / 03 / 04 – Vote du budget 2018**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget précédemment arrêté par la commission des finances.

Le Budget Primitif 2018 s'équilibre comme suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 480 335,00 €

Recettes : 480 335,00 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses : 445 931,00 € (dont RAR 2017)

Recettes : 445 931,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VOTE**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2018 par chapitre.

### **DCM 2018 / 03 / 05 – Accord sur le projet de modification statutaire du Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés**

Monsieur le Maire expose que, suivant les demandes transmises par le SIVU d'Assainissement Collectif d'Auriac, Miossens-Lanusse et Thèze (ACAMT) et par la Communauté de Communes des Luys en Béarn, M. le Président du Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés a soumis au vote du comité syndical du 29 mars 2018 un projet de modification des statuts du Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés pour :

- Le transfert de la compétence unique Assainissement Collectif par le SIVU ACAMT au Syndicat ;
- L'extension du champ géographique du Syndicat pour l'Assainissement Non Collectif sur une partie de la Communauté de Communes des Luys en Béarn.

La décision de modification statutaire est subordonnée à l'accord des conseils municipaux et communautaires membres du Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés, obtenu à la majorité qualifiée, à savoir la moitié des membres représentant les 2/3 de la population ou l'inverse.

Aussi, l'assemblée est appelée à se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de modification statutaire du Syndicat des Eaux Luy Gabas Lees (joint en annexe).

**Fin du compte-rendu.**

---

N° délibération	Objet
DCM 2018 / 03 / 01	Compte administratif 2017- Affectation résultats
DCM 2018 / 03 / 02	Compte de gestion 2017
DCM 2018 / 03 / 03	Vote des 4 taxes locales
DCM 2018 / 03 / 04	Vote du budget Primitif 2018
DCM 2018 / 03 / 05	Accord sur le projet de modification statutaire du Syndicat des Eaux Luy Gabas Lees

Signatures – DCM 2018/03 (séance du 5 avril 2018)

ESTRADE Daniel

PEDURTHE Jacqueline

MOULIS Bernard

BROUGÉ Virginie

ARETTE Patricia

BARADAT Jean-Marc

MANOTTE Patricia

MASSOU Jean-Marc

PLAA Cédric

